

La DASEN, Mme Hébrard, nous a reçu avec la secrétaire générale, Mme Saint Hilaire, et le chef de la division des personnels, M.Pipaud qui nous ont paru tous deux un tantinet tendus.

La dasen a reconnu que le courrier (de refus d'autorisation de la SG argumentant le fait que le snuipp n'avait pas retenu les collègues pour la journée du 30) n'aurait pas dû être envoyé.

(Rappel : en plus d'être « déplacé », il était non recevable pour 2 raisons : le délais et le motif invoqué.)

On a exposé de nouveau notre bonne foi et le désagréable sentiment que les infos données à l'administration aient été détournées de leur utilisation par celle-ci.

Dans la mesure où la DASEN s'est excusée, on est resté en mode enterrement de la hache de guerre.

On a quand même remis sur le tapis les consignes contradictoires données aux secrétaires de circo concernant les remplacements et réaffirmer le droit syndical.

Il n'a pas du tout été fait allusion au contenu du stage.

La DASEN nous a montré les chiffres du jour J (besoins en remplacement / brigades dispo etc).

Elle nous a refait la proposition d'organiser de tels moments sur le temps de travail hors la classe, en prenant sur les 108 h, dont les anim' péda.

Bref, échanges souriants et cordiaux.

On a redit que l'origine du problème venait du manque de postes de remplaçant.es.

On s'est mis d'accord pour que si l'on propose une date de stage un jour où il y a déjà une formation institutionnelle (REP + ou autre), l'administration nous prévienne.

Bref, on fait tous des efforts, la vie paraissait bien belle, alors on a profité d'être avec elle pour lui

toucher 2 mots de ce que l'on pense de l'embauche de contractuels.

